

[INTERVIEW] LE JUTEUX BUSINESS DES PRISONS

LE 23 NOVEMBRE 2010 DAVID DUFRESNE | DAVDUF

La privatisation des prisons est rampante. Et tout le monde s'en moque. Les géants du BTP, comme Bouygues, et d'autres grands groupes (GDF-Suez, Sodexo) raflent des contrats impressionnants. Quand l'incarcération devient business...

Gonzague Rambaud, journaliste indépendant, est co-auteur du livre **Le Travail en prison. Enquête sur le business carcéral** (Autrement, 2010). Il revient ici sur les non dits d'un secteur florissant. Où les sommes sont astronomiques, les à côtés peu reluisants et l'indifférence quasi totale.

Commençons par le commencement... les prisons semi privées en France, combien de divisions ?

La privatisation des prisons s'accélère et s'impose désormais comme le système économique privilégié pour administrer les geôles françaises. Une cinquantaine d'établissements pénitentiaires sur 197 fonctionnent aujourd'hui sur le modèle de la « gestion mixte ». Désormais, toutes les prisons qui sortiront de terre seront gérées en grande partie par des entreprises privées. Ainsi, hormis les fonctions régaliennes (direction, surveillance, greffe), le privé s'occupe de tout. Soit : la maintenance, l'entretien, la fourniture des fluides et des énergies, la restauration, l'hôtellerie, la buanderie, la « cantine », le transport, l'accueil des familles, la formation professionnelle et le travail des détenus.

En quoi les prisons privées sont-elles profitables aux grands groupes comme Gepsa (filiale de GDF-Suez) ou Siges (filiale de Sodexo). Autrement dit, comme ces consortiums gagnent-ils de l'argent avec les prisons ?

Un juteux business pour GDF-Suez et Sodexo, qui se partagent âprement ce marché depuis plus de vingt ans. Lors des derniers contrats, signés en novembre 2009, Sodexo a remporté la gestion de 27 nouvelles prisons, en plus des 9 établissements acquis lors des appels d'offres précédents. Un contrat de « quasiment un milliard d'euros » pour une période de huit ans, a indiqué Michel Landel, directeur général de Sodexo, lors de la présentation des résultats du groupe le 10 novembre 2009. La Chancellerie devient ainsi le premier client français de Sodexo ! En remportant un lot de six prisons, GDF-Suez devra se contenter d'un « petit » contrat global d'un montant de 22 235 760 euros. En 2007, lors des précédents contrats, la filiale de GDF-Suez affichait une santé financière insolente au point de reverser à ses actionnaires un dividende de 2,9 millions soit... 100 % du résultat net.

Un marché sur lequel surfe désormais le groupe Bouygues...

Marchant sur les traces de son mentor Albin Chalandon – garde des sceaux sous la première cohabitation (1986-1988) et initiateur des premiers contrats de gestion mixte en prison – Rachida Dati a signé le 19 février 2008, un partenariat public-privé (PPP) avec Bouygues Construction, chargé de concevoir, réaliser, financer, entretenir et gérer trois nouvelles prisons (la maison d'arrêt de Nantes : 570 places, le centre pénitentiaire de Lille-Annoeullin : 688 places et le centre pénitentiaire de Réau en Île-de-France : 798 places) livrées d'ici à 2011. Ce contrat représente un loyer annuel de 48 millions d'euros pour les trois établissements, soit une valeur totale de 1,8 milliard d'euros pour une durée de contrat de 27 ans. Par ailleurs, notre livre révèle que depuis mars 2008, au centre pénitentiaire de Rennes, douze femmes détenues travaillent pour l'opérateur de téléphonie Bouygues Télécom...

Et l'État ? Quel est son intérêt financier dans cette collaboration avec le privé ? On sait, par exemple, qu'aux États-Unis, le coût d'un prisonnier

placé dans le secteur privé revient sur la durée plus cher qu'un prisonnier dans le public. Quels arguments l'État français use-t-il pour (se) convaincre du bien fondé de la privatisation ?

Le 19 février 2008, lors de la signature du contrat avec Bouygues, Rachida Dati, alors ministre de la Justice, déclarait que le partenariat public privé avait pour but de « diminuer le coût global, parce que le partenaire optimise toute la chaîne, depuis la conception jusqu'à l'exploitation », arguant que le ministère de la Justice confie « au secteur privé des responsabilités qu'il sait parfaitement assumer ». Un avis que ne partage pas la Cour des comptes : « Force est de constater que ce choix stratégique [de la gestion déléguée NDLR] n'a reposé ni sur des critères de coût ni sur l'appréciation effective des performances, alors qu'il engage durablement les finances publiques », lit-on dans un rapport publié en 2006.

Si les Sages de la rue Cambon ont reconnu que la gestion mixte était un peu « mieux contrôlée », ils épinglent – à nouveau – l'absence d'échelle de comparaison entre la gestion semi privée et la gestion publique, dans un rapport de juillet 2010. Ainsi, la Cour des comptes, préconise « d'élaborer une méthode fiable de comparaison entre la gestion déléguée et la gestion publique, en intégrant des indicateurs de coûts mais également de qualité de service ». En clair, rien ne prouve aujourd'hui que ce mode de gestion soit plus rentable pour l'Etat. En revanche, le PPP signé avec Bouygues permet à l'État de pas contracter de dette visible puisque c'est l'entreprise privée qui supporte le poids financier de l'investissement. Le coût des constructions de prisons n'apparaît pas immédiatement, mais l'État paye toutefois un (onéreux) loyer durant près de 30 ans.

À vous lire, la gauche comme la droite sont plutôt sur la même longueur d'ondes à propos des partenariats publics/privés et ce malgré des rapports accablants dont vous venez de parler... Comment expliquez-vous ce consensus: pour des raisons économiques (les prisons coûtent cher), par indifférence générale (qui se soucie des prisons ?), pour une autre raison ?

La privatisation des prisons s'ouvre avec la loi pénitentiaire du 22 juin 1987, initiée par Albin Chalandon. Les premiers contrats ont été signés en 1989, ils ont ensuite été reconduits en 1997, 2002 puis 2009. Certes, le gouvernement de Lionel Jospin ne s'est pas opposé, entre 1997 et 2002, à ce mode de gestion. Toutefois, à propos des partenariats publics privés, qui englobent notamment la conception, le financement, et la réalisation – compétences qui n'apparaissent pas dans les contrats dits de « gestion mixte » signés par Sodexo et GDF-Suez notamment – Marylise Lebranchu, ancienne garde des sceaux de Lionel Jospin, est très sévère. Interviewée dans notre livre, elle fustige le procédé en ces termes : « Quand on a un loyer de 27 ans, on a une dette, donc, je crois qu'on joue sur une nomenclature budgétaire pour avoir une dette moins forte. Mais en fait, c'est la même chose. D'autre part, la prestation ne peut que coûter plus cher. Quand vous rémunérez un capital en plus, ça vous coûtera plus cher. Il n'y a donc pas de gain sur les finances publiques dans un PPP. »

On sait qu'il existe un risque de collusion entre la politique pénale d'un pays et les intérêts économiques de certains acteurs des prisons privées. Aux États-Unis, plusieurs leaders du secteur dépensent ainsi des millions de dollars pour un durcissement des peines. Des juges de Pennsylvanie ont même reconnu avoir perçu des pots de vins pour envoyer des gamins en taule. En France, quels sont les risques ?

Le cas de ces deux magistrats américains qui ont reconnu avoir envoyé des centaines d'enfants et d'adolescents en prison entre 2000 et 2007, en échange de 2,6 millions de dollars de pots-de-vin, payés par les deux entreprises gérant des centres de détention, n'a heureusement pas son équivalent en France. Toutefois, la réalité économique oblige à souligner que les bénéfices des gestionnaires privés de prisons françaises gonflent... à mesure que les prisons se remplissent. Astucieusement, les entreprises privées infligent au ministère de la Justice des pénalités lorsque le taux d'occupation des prisons co-gérées dépasse 120 %, un taux facilement atteint en maison d'arrêt notamment. Alors que la population écrouée a augmenté de pratiquement 50 % entre 2001 et aujourd'hui, le durcissement de la politique pénale pourrait bien arranger les affaires des gestionnaires privés.



Plusieurs prisons semi-privées sorties de terre récemment en France ont connu des problèmes de conception (système défectueux de serrures ou de réseau électrique à la centrale de Mont-de-Marsan). Pour certains, les exigences de rentabilité des entreprises privées sont incompatibles avec les besoins de qualité. Qu'en pensez-vous ?

Inauguré le 19 janvier 2009 par Rachida Dati et le Premier ministre François Fillon, le centre de détention de Roanne, conçu, construit et financé par Eiffage, a souffert de graves malfaçons à sa livraison : des serrures électriques extérieures qui ne fonctionnent pas, des infiltrations d'eau, des murs fendillés, des grilles de cour de promenade trop courtes, etc. Cette longue liste rappelle les déboires de la prison de Mont-de-Marsan. Construit par Bouygues et inauguré le 20 novembre 2008, ce centre pénitentiaire avait été plongé dans le noir, trois semaines après son ouverture, à la suite d'une panne générale d'électricité, qui avait conduit à évacuer les 87 détenus de cette prison (presque) rutilante, livrée à l'heure et dans des temps record.

Pour éviter les lourdes pénalités financières en cas de délais de livraison non satisfaits, ces groupes de BTP (Eiffage, Quille et Bouygues Construction) confondent vitesse et précipitation. Pour des questions de rentabilité, les entreprises privées respectent le cahier des charges au minimum. Raison pour laquelle la Cour des comptes, dans son rapport de juillet 2010, recommande d'élaborer une méthode fiable de comparaison entre la gestion déléguée et la gestion publique, « en intégrant des indicateurs de coûts mais également de qualité de service ».

Comment voyez-vous le fait que l'État français se réserve ses fonctions régaliennes (à savoir la direction des prisons, la surveillance des détenus, et le greffe)? Est-ce le moindre des garde fous ou un simple cache sexe d'un marché qui ne dit pas son nom ?

Je ne pense pas que cela soit un « cache sexe », c'est plutôt un garde-fou qui ne sera pas levé de sitôt. Privatiser, par exemple, les fonctions de surveillance et de direction serait très mal perçu et serait difficile à faire passer à l'Assemblée Nationale et au Sénat, et dans une grande partie de l'opinion. Des surveillants armés et salariés d'un groupe privé de surveillance ? Ce n'est pas pour tout de suite, à mon avis.

Dans votre livre, vous dressez un constat sévère: « côté détenus, la plus-value en termes de travail et de formation professionnelle se perçoit difficilement [...] : l'offre de travail qualifiant, le nombre et la qualité des formations professionnelles fait tout autant défaut dans les prisons privées [que publiques] » Pouvez-vous en dire plus ?

Je fais ici allusion au travail et à la formation professionnelle des détenus, deux compétences déléguées aux entreprises privées, filiales de Sodexo, GDF-Suez, Bouygues, etc, dans les prisons semi-privatisées. Le travailleur-détenu évolue dans une zone de non droit dont la pierre angulaire se niche dans l'article 717-3 du code de procédure pénale. Lequel souligne expressément que « les relations de travail des personnes incarcérées ne font pas l'objet d'un contrat de travail » dans l'enceinte d'une prison. De fait, tous les droits attachés au contrat de travail disparaissent : pas de SMIC, pas d'indemnités chômage, de maladie ou d'accident du travail, pas de congés payés, ni de droit syndical. Un système totalement dérogoratoire au droit commun qui permet aux entreprises de s'implanter en prison à moindre frais.

Pour des raisons d'image notamment, les entreprises privées, que nous citons dans le livre (EADS, BIC, Renault, Agnès B, Orange, Bouygues Telecom, etc.), s'abritent derrière une kyrielle de sous-traitants. Bien que le travail soit rémunéré, en moyenne, 3 euros brut de l'heure, en prison, l'offre est inférieure à la demande. Or, la gestion mixte devait en théorie favoriser la venue de donneurs d'ordre en prison, au prétexte que les groupements privés gestionnaires de prisons seraient de meilleurs interlocuteurs que l'administration pénitentiaire. Or, il n'en est rien. Les postes de travail font autant défaut dans les prisons publiques que dans les prisons semi-privées, durement frappées par la crise économique, notamment en raison de la désertion des sous-traitant automobiles, une des branches professionnelles les mieux implantés dans les ateliers pénitentiaires.

Crédits photo cc Flickr : **Mark Strozier, Funky64 (www.lucarossato.com), Max Sparber.**

—

David Dufresne est auteur et co-réalisateur du webdocumentaire **Prison Valley**.

ALBERT

le 23 novembre 2010 - 17:34 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'étais il y a qq semaines exposant sur le salon Marjolaine (l'un des grand rdv du bio et de la conso alternative).

Arrivent 2 messieurs, qui me présentent leur activité :

- Nous administrons le travail dans des prisons et nous pouvons réaliser pour vous des travaux de façonnage, de préparation de commande, d'expédition...

Pas mal, me dis-je : nous essayons d'avoir une démarche responsable et éthique, nous travaillons déjà avec une entreprise adaptée locale et nous nous refusons à délocaliser, alors faire travailler des prisonniers, pourquoi pas, si tout le monde y trouve son compte. L'un des messieurs me tend sa plaquette, et là, en bas, en tout petit, je vois le logo Sodexo....

— "Ah... vous n'êtes pas vraiment dans l'ESS"

— "Le quoi ?"

— "ben... l'ESS, l'économie sociale et solidaire"

— "Ah... heu, si, nous faisons dans le social"

Bon... d'accord...

Autant vous dire que je n'ai pas insisté et que je suis retourné à mes clients.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

le 23 novembre 2010 - 20:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Dans votre livre, vous dressé un constat sévère:"

A la dernière question, il faudrait probablement rempaser le é par "ez" ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NOUN

le 3 février 2012 - 15:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



DZ, il faudrait remplaCer le S par c...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JULIENGOETZ

le 23 novembre 2010 - 23:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@albert : merci pour votre témoignage.

@DZ : merci pour votre lecture attentive, c'est corrigé.

Julien.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PASCAL

le 24 novembre 2010 - 12:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Autrement dit, comme ces consortiums gagnent-ils de l'argent avec les prisons ?
vraiment ?*

*Cordialement,
Pascal LEOPOLD*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PILLET MARC

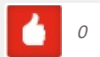
le 29 novembre 2010 - 16:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Merci pour votre article. Honte à la France qui se targue d'être la patrie des
droits de l'homme.*

*Comment parler ensuite de réinsertion avec des détenus qui au sortir de la prison – du
fait qu'ils sont des travailleurs sans droit – n'ont droit à aucune véritable prise en charge
et aucun pécule ?*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

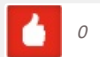
CHRISTIAN HIVERT

le 1 décembre 2010 - 15:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*C'est tout le débat occulté par les coucous de Poitiers l'an passé, ils n'ont pas
saccagé que vingt vitrines, mais vingt ans de boulot des collectifs anti-prison qui
dénoncent cette infamie*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PAPA À ROME

le 2 décembre 2010 - 16:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



les jeux sanglant comme à l'époque des barbares romain seront bientôt de retour youpi!

En quoi les prisons privées sont-elles profitables aux grands groupes comme Gepsa (filiale de GDF-Suez) ou Siges (filiale de Sodexo). Autrement dit, comme ces consortiums gagnent-ils de l'argent avec les prisons ?

>>> très simple,
des jeux télévisés, ce à quoi la télé -poubelle- réalité prépare les moutons européens depuis 15ans. les européens pont totalement accepter de voir leur jeunesse et pas la plus maligne se vautrés dans la décadences en direct. donc pourquoi ne pas voir des jeux qui montre cette fois la beauté humaine ? l'effort, la gloire, la force de vaincre l'adversité pour gagner la liberté pour des nations qui ne parle que de liberté ça fera mouche dans tous les cerveaux décérébrés...
maintenant que le marketing à était fait il suffira de patienter quelques années les jeux deviendront plus violent blessant mortel et l'audimat explosera des tas de con européens plein de bierre entre deux orgie dans des skin party payeront des abonnements pour voir d'autre cons emprisonnés ne pensant qu'à leur illusion de liberté se jeter volontairement dans les plans de ces tyrans capitalistes qui se rempliront les poches sur les sangs des homme.. plus précisément de débile profond tous autant qu'ils sont.

proposer aux prisonnier de participer à des jeux téléviser potentiellement mortel la perversité européenne dans toute sa misère enfin libre de s'exprimer comme à son habitude...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DESGRANGE

le 8 décembre 2010 - 23:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci pour cette interview et ces éclaircissements.

Pour en savoir plus sur les droits à la retraite des détenus-travailleurs, rdv sur mon blog :
<http://desgrange.over-blog.fr/article-qu-en-est-il-des-retraites-pour-les-ex-detenus-58092902.html>

Et dire que pour la santé, c'est kif-kif ! On en arrive à privatiser des services hospitaliers à l'intérieur même des hopitaux... sans prendre le soin de les déménager ! Et bien évidemment, on privatise les services rentables ! Arf ! Arf ! Arf !

Mais bon, avec la crise, il faut dire que nos chers actionnaires se font du mourront...

A bientôt

DESGRANGE

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANTIGUE

le 19 décembre 2010 - 15:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En prison, "tous les droits attachés au contrat de travail disparaissent [...] Un système totalement dérogatoire au droit commun"

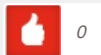
Voilà une initiative encore locale qui annonce le futur Code du travail à la sauce syndicale Medefique.

Bon futur à tous.

À 53.00 :

<http://video.google.com/videoplay?docid=-7144454639717470454#>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CHRISTIAN HIVERT

le 31 décembre 2010 - 14:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Super article sur un sujet des plus souterrain.

Je le mets sur mon site.

merci

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE